

Institution de Mme Camus de Chaussé.

Numéro d'inventaire : 1979.36848

Auteur(s) : Henri Charles Loeillot-Hartwig

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Lemercier

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1853

Description : Feuille de papier cartonné, imprimée et illustrée (lithographie) en noir; ruban adhésif au dos de la feuille

Mesures : hauteur : 341 mm ; largeur : 237 mm

Notes : Présentation de l'Institution, sise "11, rue Buffon. Attenant au Jardin des Plantes, vis à vis du Débarcadère du Chemin de fer d'Orléans Paris". Pensionnat pour jeunes filles de 6 à 18 ans. Sous la gravure : "K. Loeillot - Paris, Imp. Lemercier" Estampillé en bas à dr. : "Dépot légal Seine n° ..970. 1853"

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Bâtiments scolaires : Généralités

Filière : Institutions privées

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

ill.

Lieux : Paris, Paris

**INSTITUTION
DE
M^{ME} CAMUS DE CHAUSSÉ
11, RUE BUFFON.
Attenant au JARDIN DES PLANTES vis-à-vis du Débarcadère du CHEMIN DE FER D'ORLEANS.
PARIS.**



K¹ Lœuillet

Paris Imp. Lemercier

Cette Institution, fondée depuis longues années, se distingue par d'excellents principes d'éducation.

Les objets d'enseignement sont : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la langue française, l'histoire sacrée et profane, ancienne et moderne, la mythologie, la géographie, la sphère, la cosmographie, la physique, l'histoire naturelle et la littérature française et étrangère. Les matières de chaque cours sont soumises à des examens à la fin de chaque mois. Madame Camus de Chausse tient à la disposition des parents les rapports journaliers des différents maîtres, ces rapports déterminent les notes mensuelles et les prix de fin d'année.

Il y a une personne chargée spécialement de montrer tous les ouvrages à l'aiguille.

Des professeurs d'un caractère irréprochable, comme d'un talent reconnu, enseignent l'anglais, l'italien, le piano, la harpe, le chant, le dessin et la danse, qui sont payés séparément.

L'Etablissement ne reçoit ni externes, ni pensionnaires en chambres particulières.

Prix de la Pension.

Jusqu'à dix ans : 600^{fr}. De dix à quatorze : 800^{fr}. De quatorze à dix huit : 900^{fr}.

Il est d'usage de payer chaque trimestre d'avance, sans déduction pour aucune absence ni pour le mois de vacances pendant lequel les parents ont la faculté de laisser leurs enfants.

Le prix est plus élevé pour les jeunes personnes des pays étrangers. Des habitudes de nourriture qui seraient dangereuses de changer, de plus grandes difficultés pour l'enseignement, l'obligation de fournir les meubles, le linge de lit et de table, et autres objets motivent suffisamment cette différence.

En entrant, chaque Elève donne 10 francs pour les domestiques.

Madame Camus de Chausse désire avoir connaissance de l'argent accordé aux Elèves par leur famille, afin de veiller à la tenue du livre de leurs dépenses comme habitude d'ordre et d'économie.

N.B. Le mémoire de chaque Elève est présenté à domicile au commencement du trimestre.



